Agent de voyages (H/F/X)



Tourisme - Loisirs | Chef d'entreprise

Durée	Tranche d'âge	Finalité	Pratique en entreprise / Alternance	Métier en pénurie / Fonction critique
2 ans	18 à 25 ans 25 ans et +	Diplôme	Oui	Oui

Vous avez toujours voulu faire le tour du monde, vous connaissez les dates de tous les congés, véritable globetrotteur et globetrotteuse, vous rêvez de voyages et y consacrez toutes vos économies ? Pourquoi ne pas travailler dans le secteur en devenant Agent ou Agente de voyage ?

L'Agent et l'Agente de voyages accueillent et conseillent les clients. **Ils leur proposent des voyages selon leurs envies et préférences**. Les agents de voyages proposent des formules personnalisées ou des voyages organisés via des Tours Opérateurs.

Au quotidien, **ils sont les intermédiaires entre les clients et les différents acteurs du tourisme**. Ils gèrent les ventes et assurent le suivi du voyage : les réservations, les documents de voyages, le paiement, les réclamations, l'assistance, parfois même les visites ou excursions,...

Cette formation d'Agent de voyage vous apprendra toutes les compétences nécessaires à l'exercice de ce métier dans une agence ou en tant qu'indépendant ou indépendante :

- **Accueillir des clients** : assurer un accueil de qualité au client, que ce soit au comptoir de l'agence ou par téléphone. Vous conseillez et répondez aux questions ponctuelles.
- **Vendre et conseiller un voyage** : selon les volontés et les envies du client, vous lui proposez un produit adapté dans la gamme proposée par l'agence. Vous concluez la vente si cela correspond.
- **Elaborer un voyage** : sur base des caractéristiques énoncées par le client, vous élaborez un produit sur mesure qui répond aux demandes spécifiques. Vous conseillez diverses formules et réalisez un devis.
- **Gérer des ventes** : une fois le contrat signé, vous assurez le suivi et la préparation du voyage avec la gestion et la confirmation des réservations, l'élaboration des factures et la vérification des paiements.
- **Gérer une agence de voyage** : vous analysez les bonnes pratiques afin de créer, éventuellement, votre propre agence de voyage. Vous développez les aspects commerciaux, financiers et fiscaux liés à une agence, mais aussi relatifs au personnel et au fonctionnement.

L'agent et l'agente de voyage informent également des formalités et de la sécurité relative à chaque pays. Les différentes formules possibles en termes d'assurance et de couverture. Enfin, il arrive que les agents puissent tester les formules des tours opérateurs ou accompagnent des clients en voyage.

Alors si vous voyez déjà le soleil dans les yeux de vos futurs clients, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent

cette formation afin de vous y inscrire !

Pratique en entreprise ?

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Métier en pénurie ?

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie ou sous tension » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats ou de candidats qualifiés, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les chercheurs d'emploi peuvent notamment profiter d'une prolongation de la durée des allocations et d'un assouplissement de certaines obligations *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion)* liées au statut de chercheur d'emploi/chômeur.

Cette mention est uniquement valable pour l'année académique 2026-2027.

Débouché(s) métier(s)

Gestionnaire d'agence de voyage
Créer / Reprendre une agence de voyages
Employé / Employée dans une agence de voyages
Employé / Employée chez un tour opérateur
Agent de voyage indépendant / Agente de voyage indépendante

Débouché(s) future(s) formation(s)

Guide touristique *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/guide-touristique-guide-regional)*

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prolongation de la durée des allocations pour les chercheurs d'emploi)
Contact client Sur le terrain Quotidien varié

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Aptitudes

L'Agent et l'Agente de voyage doivent posséder plusieurs qualités :

- **Contact humain** : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres avec les clients, les vacanciers.
- **Flexibilité** : l'agent et l'agente peuvent être amenés à voyager sur le terrain pour du repérage ou pour accompagner des groupes, cela implique de voyager et de travailler selon des horaires variés.
- **Culture générale** : bonne connaissance de la géographie mais aussi des différents climats en fonction des zones géographiques, de la culture de certains pays et continents.
- **Présentation et communication** : vous serez amené à présenter et décrire des voyages et séjours touristiques à des clients, il faut donc les informer et tenter de les convaincre.

Programme

1ère année :

- X10/5 Accueil et techniques de vente (18h)
- X10/5 Géographie et sites touristiques (42h)
- X10/5 Organisation et vente de produits touristiques (50h)
- X10/5 Droit du voyage et déontologie (22h)
- X10/5 Voyages par autocar (12h)
- X10/5 Voyages par air (34h)
- X10/5 Voyages internationaux par fer (4h)
- X10/5 Utilisation de l'outil informatique (26h)
- X10/5 Marketing touristique (20h)
- X10/5 Voyages d'affaires (12h)

2ème année :

- X10/6 Accueil et techniques de vente (18h)
- X10/6 Géographie et sites touristiques (42h)
- X10/6 Organisation et vente de produits touristiques (32h)
- X10/6 Assurances (18h)
- X10/6 Voyages par air (22h)

X10/6 Utilisation de l'outil informatique (12h)

- X10/6 Croisières et ferries (12h)
- X10/6 Création d'une entreprise (14h)
- X10/6 Gestion comptable et financière (36h)
- X10/6 Elément de fiscalité (14h)
- X10/6 Législation sociale (14h)
- X10/6 Suivi de TFE (16h)

Conditions d'admission particulières : agent de voyage

La formation Agent de voyage requiert des conditions particulières :

- soit, un certificat attestant que l'intéressé a suivi avec fruit l'enseignement secondaire supérieur général, technique ou artistique ou toute autre formation équivalente **(CESS)**;
- soit, un document attestant la réussite de l'examen d'entrée à l'université, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale;
- soit, un diplôme de la formation de chef d'entreprise IFAPME dans une profession connexe;
- soit, un certificat d'apprentissage portant sur la profession du cours choisi par l'auditeur;
- soit, réussir une épreuve d'admission IFAPME sous réserve d'acceptation du dossier par le centre IFAPME.

Les personnes qui ne sont pas porteuses de l'un de ces diplômes ou certificats peuvent toutefois être admises aux cours, sous réserve de l'accord du Conseiller pédagogique de l'Institut si elles sont titulaires du **certificat du 2ème degré de l'enseignement secondaire et si elles justifient d'une expérience professionnelle d'au moins trois années**, dans la profession du cours choisi, en tant que chef d'entreprise ou collaborateur assumant régulièrement des responsabilités liées à la profession.

Pour pouvoir être prise en considération, l'activité professionnelle doit avoir été exercée au cours des dix années précédant la demande d'inscription aux cours.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

- L'inscription aux cours est ouverte **jusqu'à 3 mois après le début des cours** *(https://www.ifapme.be/actualites/dates-rentree)*. Il est possible de s'inscrire à certaines formations *(https://www.ifapme.be/rentree-janvier)* pendant le mois de **janvier**.
- **Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 350 et 450€ ou plus.
- Prenez contact avec le Centre IFAPME *(https://www.ifapme.be/centres)* qui organise la formation : consultez les modalités d'inscription pour l'année 2026-2027 *(https://www.ifapme.be/inscriptions2026)*.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

- votre **carte d'identité** ;
- une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;
- si vous êtes demandeur d'emploi et que vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" *(https://www.ifapme.be/penurie)*, une **attestation d'inscription au FOREM** *(https://www.leforem.be/)* pour profiter d'une éventuelle dispense.

Trouver un stage

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.
Pour préparer votre convention de stage ou en cas de difficultés pour trouver une entreprise-formatrice, contactez un Service Alternance IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

- votre carte d'identité
- la preuve de votre inscription à la formation.

Sites de formation

Libramont, Liège - Château Massart, Tournai.